

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie, orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3535 Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALIH AHMED

Date de naissance : 11/04/1957

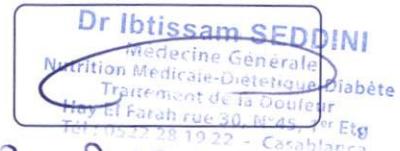
Adresse : habituelle

Tél. 06.66.81.2717

Total des frais engagés : 2014,25 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/03/2023

Nom et prénom du malade : M<sup>r</sup> Salih Ahmed

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + hypertension, coronaropathie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

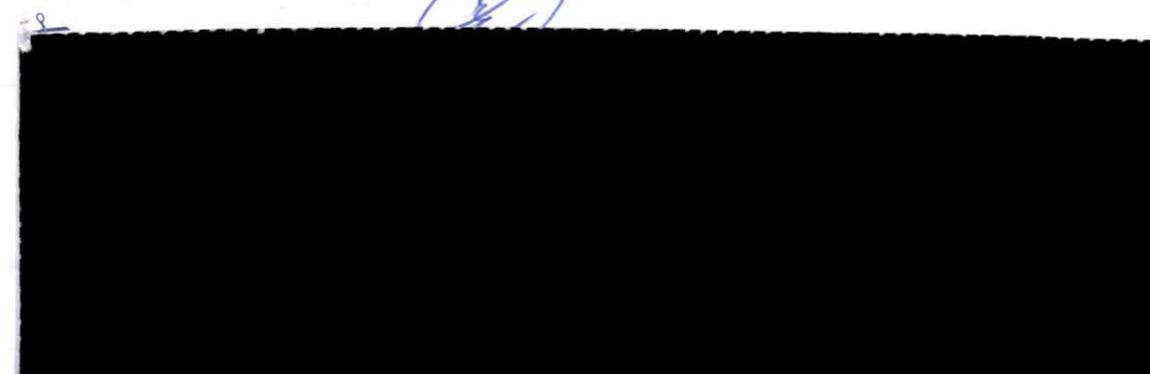
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Le : 18/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : (Signature)



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03/2023		C	130.84	 <b>Dr Ibtissam SEDDINI</b> Médecine Générale Nutrition Médicale-Diététique-Diabète Traitement de la Douleur Hay El Farah rue 30, N° 45, 1 <sup>er</sup> Etg Tel : 0522 28 19 22 - Casablanca
11/01/2023				

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/03/23	930,25
	21/05/23	954,00

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

<b>Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</b>	<b>Date</b>	<b>Désignation des Coefficients</b>	<b>Montant des Honoraires</b>

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale

DU en Nutrition Médicale et Diabète

DU en Traitement de la Douleur

Echographie

Adultes et Enfants



الدكتورة إبتسام سدينى

الطب العام

دبلوم في التغذية و السكري

دبلوم في علاج الآلام

الفحص بالصدى

الكبار و الصغار

Casablanca le : 31/03/2023

n° Salih Ahmed /

269,00 ₦ 1) Coveran 10/15 ₦ 269,00  
1415 ( /

123,25 ( 2) Revital fl /  
1 fl an 80ml /  
269,00 ₦ 269,00 ₦



Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale  
Nutrition Médicale-Diététique-Diabète  
Traitement de la Douleur  
Hay El Farah Rue 30 N°45 1er Etage  
Tél : 0522 26 19 22 - Casablanca

PHARMACIE HAMZA  
CASABLANCA  
Lotik Hajj Iskak Rue 6 N° 1  
Casablanca - Tél: 0522 26 19 22

حي الفرج الرنقة 30 رقم 45 الطابق الأول قرب محطة طوطال الفرج درب ميلا  
قرب مسجد مولاي رشيد

Hay El Farah Rue 30 N°45 1er Etage

Station Total Energies El Farah Derb Mila ( Proche Mosquée My Rachid )

Tél.: +212 5 22 28 19 22

**Dr Ibtissam SEDDINI**  
 Médecine Générale  
 Nutrition et Métabolisme-Diabète  
 Institut de Santé Publique  
 Hay El Férān Rue 39, N° 45, 1er Etg  
 Tél : 0522 28 19 22 - Casablanca

Le : 11/05/2023

## ORDONNANCE

m² Salih Ahmed

~~(437,00 Dhs)~~ 1) Jambon TO/100g  
~~80,00 Dhs~~ 150 g

P.P.C. 80,00

LAPARA sarl  
[www.lapara.ma](http://www.lapara.ma)

~~80,00 Dhs~~  
~~150 g~~  
~~954,00 Dhs~~

Myografac P  
~~150 g~~  
~~len.~~

**Dr Ibtissam SEDDINI**  
 Médecine Générale  
 Nutrition et Métabolisme-Diabète  
 Institut de Santé Publique  
 Hay El Férān Rue 39, N° 45, 1er Etg  
 Tél : 0522 28 19 22 - Casablanca

**STE PHARMACIE HAMZA  
 CASABLANCA**  
 Lot. Haj fatah Rue 6 N° 3 Lot 64  
 Casablanca - Tél: 0522 99 86 28

Distribué par MSD MAROC.  
 AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
 P.P.V: 437,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
 AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
 P.P.V: 437,00 DH.